

## Séminaires de formation continue

### **Droit de protection de l'enfant : aspects de procédure**

20 novembre 2025

### **Droit de protection de l'enfant : les mesures de protection et le recours à la médiation**

21 novembre 2025

# DROIT DE PROTECTION DE L'ENFANT : ASPECTS DE PROCEDURE

## Contenu

La journée du 20 novembre 2025 s'ouvrira avec la présentation des récentes dispositions du Code civil concernant le droit et l'obligation d'aviser les autorités de protection en cas de maltraitance d'un enfant. Seront ensuite présentés les différents droits procéduraux reconnus à l'enfant en matière de protection de l'enfance (dispositions du Code civil et du Code de procédure civile). Une troisième présentation traitera de la mise en œuvre de ces droits, à la lumière du droit international (jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme) et témoignera de la pratique des auditions des enfants en bas âge par les juges de protection français. Une dernière présentation sera consacrée aux questions juridiques et pratiques liées à la représentation des enfants devant le juge ou l'autorité de protection. Une approche pratique est garantie grâce à l'intervention de deux magistrats, une avocate et une psychologue.

## Intervenantes

**Stéphane Raemy**, Avocat diplômé en protection de l'enfant (IUKB), Président du Tribunal civil de la Sarine

**Isabelle Lammerant**, Docteure en droit, Master 2 en psychopathologie et psychologie clinique (Lyon 2), Psychologue clinicienne, Psychothérapeute à Saint-Genis-Pouilly (France, Ain), Chargée de cours à l'Université de Fribourg, Consultante adoption au Service social international

**Wanda Suter**, Juge de paix de la Sarine, Présidente de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

**Micaela Vaerini**, Docteure en droit, Avocate spécialiste FSA droit de la famille, Lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, Chargée d'enseignement à l'Université de Genève, Responsable de la formation

## Date

**Jeu**di 20 novembre 2025, de 9h15 à 17h00

# DROIT DE PROTECTION DE L'ENFANT : LES MESURES DE PROTECTION ET LE RECOURS A LA MEDIATION

## Contenu

L'objectif de la journée du 21 novembre 2025 est de présenter les différentes mesures de protection de l'enfant prévues par le Code civil, à la lumière des dernières jurisprudences en la matière.

Une conférence traitera de manière spécifique des problèmes auxquels sont confrontés les parents sous curatelle grâce à l'expérience pratique d'un représentant des services de protection. L'après-midi sera consacré à la médiation en tant que mesure de protection avec une présentation théorique et des cas pratiques. La journée s'adresse en particulier aux professionnels souhaitant acquérir des connaissances de base en matière de protection de l'enfance et aux médiateurs actifs dans ce domaine.

## Intervenant·e·s

**Isabelle Bieri**, Ancienne présidente de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, Médiatrice accréditée

**Serge Rinsoz**, Responsable du domaine de protection de l'enfant, Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), Vaud

**Micaela Vaerini**, Docteure en droit, Avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, Chargée d'enseignement à l'Université de Genève, Responsable de la formation

## Date

**Vendredi 21 novembre 2025**, de 9h15 à 16h40

## Public concerné

Juges, greffiers/ères, avocats/es, juristes, membres des autorités de protection de l'enfant de l'adulte, collaborateur/trices des services sociaux, des services de la protection de la jeunesse et de l'enfance, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices.

## Frais d'inscripton

CHF 400.- le séminaire

Remarque : prix spécial de CHF 700.-pour une inscription simultanée aux deux séminaires.

## Délai d'inscription

20 octobre 2025

## Direction

**Alexandra Jungo**, Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg

## Responsable des formations

**Micaela Vaerini**, Docteure en droit, Avocate spécialiste FSA droit de la famille, Lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, Chargée d'enseignement à l'Université de Genève, Responsable de la formation

## Lieu

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

## Inscription et organisation

Service de la formation continue, Université de Fribourg, Rue de Rome 6, 1700 Fribourg  
Tél.: 026 300 73 39, E-mail: [formcont@unifr.ch](mailto:formcont@unifr.ch)

**Inscription online: [www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)**

## Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 50.- (par cours) sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement. En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.